



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Bureau du Conseil de gestion
Séance du 04 février 2022

Délibération PNMBB_bur_2022_01

Approbation de l'ordre du jour modifié du Bureau du Conseil de gestion du 04 février 2022

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 à L. 334-5 et R. 181-27,
- Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R.923-24
- Vu** le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité,
- Vu** le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2021-179 du 25 novembre 2021 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 3 mars 2020, portant délégation au conseil de gestion pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du Code de l'environnement,
- Vu** la délibération PNMBB_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017-2032 approuvé le 27 septembre 2017.

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

- Avis favorable**
- Avis défavorable

Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité, l'ordre du jour modifié suivant :

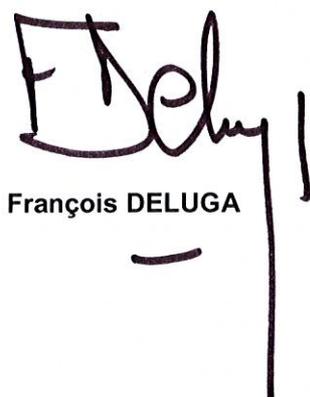
1. Approbation de l'ordre du jour modifié
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 mai 2021
3. Avis
 - 3.1. Projet de prorogation de l'AOT pour l'expérimentation de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine
 - 3.2. Projet d'AOT pour la caractérisation des effets physiques de dispositifs de protection hydrodynamique pour la restauration des herbiers de Zostère naine
 - 3.3. Projet d'AOT pour le suivi de la reproduction des seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en 2022 et 2023
4. Information sur avis techniques et instructions en cours
5. Programme d'action 2022
6. Information sur l'état d'avancement des projets éligibles au plan de relance

7. Information sur les projets en cours
8. Modalités d'attribution de concours financier.
9. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le Président du Conseil de gestion



Handwritten signature of François DELUGA in black ink. The signature is stylized, with a large 'F' and 'D' and a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

François DELUGA